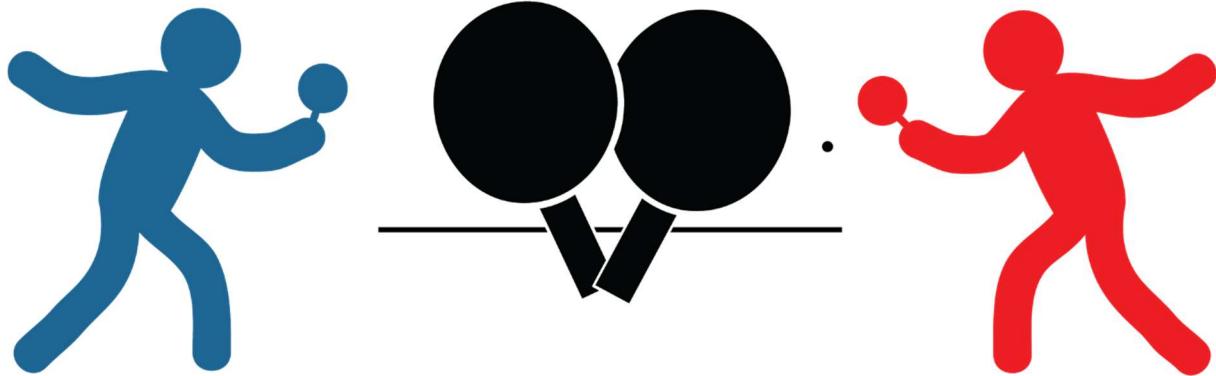


REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB PONGISTE LUDOIS

Association sportive loi 1901 // Créeé le 17 août 2020

Siret : 89093762600012



Club Pongiste Ludois

Création du document : 09/02/2026

Dernière mise à jour : 09/02/2026

Ce document est mis à jour régulièrement et est visible sur notre page internet (<https://cpl.sportsregions.fr/>) ainsi que dans la pièce de stockage de notre association (gymnase 2).

A chaque modification validée en Comité de Direction, une mise à jour sera envoyée à nos adhérents par notre secrétaire.

La prise de licence vaut pour acceptation complet de ce règlement.

Version	Date	Modifications
V0	09/02/2026	Diffusion du document

Table des matières

1°) LA CONSTITUTION DU CLUB	3
2°) DEVENIR ADHERENT	4
3°) LES VESTIAIRES ET LES TOILETTES	5
4°) LES SEANCES D'ENTRAINEMENT.....	6
5°) LA COMPETITION	7
6°) COMMUNICATION	8
7°) SANCTIONS	9

1°) LA CONSTITUTION DU CLUB

- a) L'association est gérée par un Comité Directeur composé à minima d'un ou d'une Président(e), d'un ou d'une secrétaire et d'un ou d'une Trésorier(e). Elle peut également être composée d'un ou d'une Président(e) adjoint(e), d'un ou d'une secrétaire adjoint(e), et d'un ou d'une trésorier(e) adjoint(e), ainsi que des membres élus lors de l'assemblée générale annuelle.
- b) Elle a pour mission de respecter et faire respecter l'ensemble des règles définies dans ce règlement intérieur, et des différentes lois et obligations émanant des instances départementales, régionales, nationales et internationales.
- c) Chaque membre élu signe obligatoirement le contrôle d'honorabilité afin d'être en règle avec les obligations d'encadrement.
- d) Le Comité Jeune doit suivre l'exemplarité exigée par le club, mais n'a pas la charge de faire respecter ces mesures. Il peut toutefois en faire part au Comité Directeur en cas de manquement grave.

2°) DEVENIR ADHERENT

- a) Pour pratiquer le tennis de table au sein du Club Pongiste Ludois, que ce soit en licence loisir ou en licence compétition, le joueur doit être à jour de ses obligations :

- ➔ Avoir fourni la demande d'adhésion émanant du Comité avec tous les renseignements obligatoires.
- ➔ Être à jour de ses cotisations
- ➔ Avoir fourni une preuve d'aptitude à la pratique du tennis de table
- ➔ Avoir pris connaissance de ce règlement intérieur.

Si l'une de ces conditions n'étaient pas remplies, le club ne validerait pas l'adhésion au sein du Comité Départemental, et le joueur ne serait pas autorisé à venir s'entraîner ou jouer au sein du club.

- b) Toute adhésion est valide pour l'année sportive complète (du 1^{er} septembre au 30 juin), quelle que soit la date d'adhésion. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrêt d'activité, sauf demande exceptionnelle exprimée par l'adhérent et validée lors d'une Assemblée organisée par le Président de l'association).
- c) Les tarifs d'adhésion sont établis en début d'année et sont applicables pour toute la saison.
- d) Les inscriptions en championnat sont prises en charge par le club, les inscriptions aux compétitions individuelles sont prises en charge à 50% par le club, 50% par le joueur.
- e) Les stages organisés par le club sont à la charge du joueur.
- f) Pour jouer en compétition par équipe, l'acquisition du maillot fourni par le club du club est obligatoire.

3°) LES VESTIAIRES ET LES TOILETTES

- a) Des vestiaires et des toilettes sont disponibles. Chaque personne se doit de respecter l'état de propreté qui s'impose.
- b) Il est obligatoire de respecter les pictogrammes affichés sur les portes. Dans la mesure du possible, il est interdit aux adultes d'accéder aux vestiaires en même temps que les mineurs.
- c) Le joueur peut arriver en tenue sportive, mais en cas d'intempérie, un nettoyage des chaussures est obligatoire avant d'accéder à l'aire de jeu. Un joueur pourra se voir refuser l'entraînement en cas de salissures prononcées.
- d) Il est fortement déconseillé aux joueurs de laisser leurs affaires dans le vestiaire.
- e) Chaque joueur est responsable de ses affaires, le club ne sera pas tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradations.
- f) En cas de dysfonctionnement (douches, robinets, WC, ...), le joueur doit en informer un dirigeant de manière à remonter le souci à la Collectivité.

4°) LES SEANCES D'ENTRAINEMENT.

- a) Les créneaux concernant les séances d'entrainements sont définis en début d'année. Les joueurs sont tenus de respecter les horaires définis en fonction de leur type de licence.
- b) Le règlement intérieur de la salle dépend de la Mairie et chaque adhérent devra s'y conformer. L'espace de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, et en tenue de sport.
- c) Chaque personne présente dans le gymnase se doit de respecter les lieux (respect du matériel, maintien de la propreté, économie d'énergie, ...)
- d) Il est interdit aux joueurs de moins de 13 ans de manipuler les tables, sauf s'ils sont accompagnés d'un adulte.
A leur arrivée, chaque joueur doit signaler son arrivée en émargeant la feuille de présence. Un bonjour à l'arrivée et un au revoir au départ sont très appréciés.
- e) Les représentants légaux des mineurs doivent s'assurer de la présence d'un dirigeant avant de repartir, et doivent les prévenir lors du départ. Aucun joueur mineur n'est autorisé à quitter le gymnase sans l'accord d'un dirigeant.
- f) Le club n'est pas responsable des joueurs en dehors des créneaux définis.

5°) LA COMPETITION

- a) Les joueurs avec une licence « compétition » sont sous la responsabilité du responsable sportif de leur session (voir organigramme).
- b) Ils s'engagent à :
 - ➔ Participer aux compétitions pour lesquelles le club s'est inscrit en début de saison.
 - ➔ D'informer au plus tôt leur responsable en cas d'absence.
 - ➔ De respecter les règles du tennis de table et de fairplay.
 - ➔ De véhiculer une bonne image du club.
 - ➔ De garder l'esprit d'équipe avant celui personnel.
 - ➔ De respecter le choix du responsable quant à la composition d'équipe.
- c) Les équipes sont définies en début de saison et à la trêve en fonction de différents critères :
 - ➔ Le niveau du joueur.
 - ➔ Son attitude aux entraînements.
 - ➔ Son attitude lors des matchs de compétition.
 - ➔ Les souhaits des joueurs.
- d) Une discussion est toujours possible, mais le choix final appartient au responsable d'équipe et est validé si besoin par le Président de l'Association.
- e) Les supporters présents lors des matchs de compétition peuvent encourager l'équipe, en respectant les règles de courtoisie (pas de bruit pendant l'échange, pas d'applaudissement en cas de « gratte », ...).
- f) Les supporters ne doivent pas commenter les décisions arbitrales. Seul le coach et le joueur peuvent s'adresser à l'arbitre.
- g) Toute personne ne respectant pas ces consignes pourra se faire interdire l'entrée au gymnase.
- h) Lors des matchs à l'extérieur, il pourra être demandé aux parents d'accompagner l'équipe. Le conducteur aura l'obligation d'être en règle avec la loi Française. Une attestation de transport sera à remplir lors de la composition des équipes.
- i) Pour tous les joueurs engagés en compétition, il est impératif d'acheter la tenue officielle du club.

6°) COMMUNICATION

- a) Les calendrier sportifs et festifs sont mis à jour sur notre site internet ainsi que sur nos réseaux sociaux.
- b) Des mails peuvent être envoyés aux adhérents afin de les avertir sur des informations diverses. Chaque adhérent se doit d'informer le club en cas de changement d'adresse e-mail.
- c) Par défaut, l'adhésion au club Pongiste Ludois donne autorisation au club de diffuser des photos et vidéos sur nos supports de communication. Les personnes ne souhaitant pas être vues sur ces images doivent nous en faire la demande par écrit.
- d) Les informations récoltées en début de saison sont stockées sur un serveur protégé et le club s'engage à appliquer les meilleures stratégies de protection de données afin d'éviter tout vol ou piratage.
- e) L'association « Club Pongiste Ludois » conserve sur un fichier Excel les données fournies par les adhérents lors de la prise d'adhésion (Nom, prénom, date de naissance, adresse mail, n° de téléphone & adresse postale). Ces données restent en possession de l'association et ne sont communiquées à aucune autre personne ou service.
Conformément aux lois RGPD, nous nous engageons à supprimer ces données à toute personne qui en ferait la demande.
- f) Pour tout souhait de communication externe (vers la Fédération de Tennis de Table de la Sarthe, de la Mairie, de la communauté de communes ou tout autre organisme), merci de vous adresser au Président ou Secrétaire du Club Pongiste Ludois. Il est demandé de ne pas contacter directement ces organismes, cette responsabilité émane de l'association.

7°) SANCTIONS

- a) Les éducateurs et encadrants veillent au respect des articles du présent règlement. En cas de non-respect des valeurs défendues par le Club Pongiste Ludois, édictées dans les statuts et/ou le règlement intérieur, ou pour motif grave, le Comité peut prendre des mesures disciplinaires à l'égard du(des) contrevenant(s).
- b) En cas de non-respect de ce règlement, des sanctions peuvent être appliquées. Ces sanctions peuvent aller d'un simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent. Aucun remboursement ne pourra être accordé à l'adhérent.
- c) Dans les cas les plus graves, la sanction sera discutée en assemblée.
- d) En cas de sanction disciplinaire prévue par la fédération sportive prononcée sous forme d'amende, le paiement sera imputé à la famille du contrevenant.

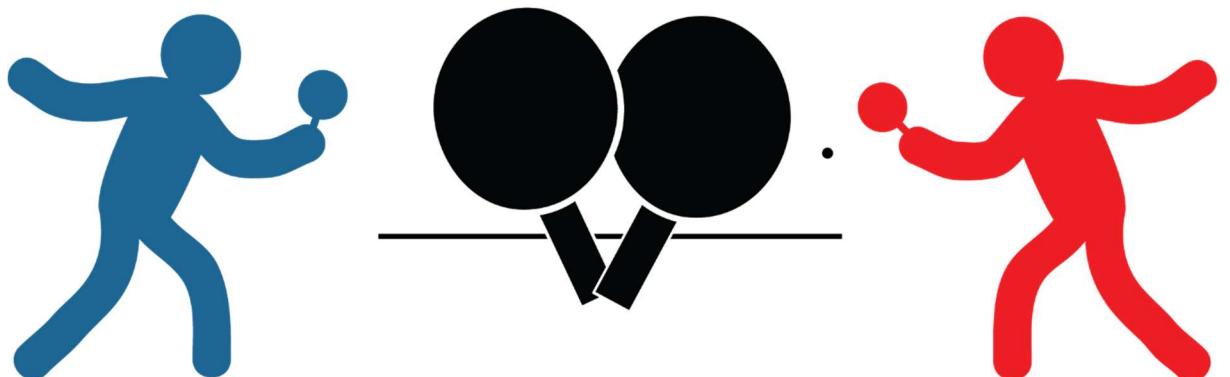
Le Club Pongiste Ludois est géré uniquement par des bénévoles, passionnés de ping.

Leur objectif est de partager leur passion, mais cela doit impérativement se faire avec des valeurs qui nous semblent essentielles : respect, solidarité, loyauté, et CONVIVIALITE ! Chaque personne liée de près ou de loin à notre association a un rôle à jouer : Les mineurs, les majeurs, les encadrants, le Comité Directeur, les parents, les supporters, les amis ...

Nous tous, nous construisons l'image du club, et cette image, on la veut la plus belle possible, cet objectif est le plus important de tous nos objectifs.

Nous comptons sur vous pour adhérer à nos valeurs, et à les faire appliquer à tous !

Bienvenue dans notre famille CPL et nous espérons que vous prendrez autant de plaisir que nous !



Club Pongiste Ludois

LA CHARTE



Pour que jouer au Tennis de table au sein du **Club Pongiste Ludois** soit toujours un plaisir,
Voici quelques règles simples à suivre



ON EST UNE EQUIPE

On s'entraîne ensemble, on se respecte les uns les autres, on accueille les nouveaux, on s'écoute et on s'amuse en groupe.



ON EST POLI

On se dit bonjour en arrivant, au revoir en partant avec bien sûr un grand sourire.



ON EST A L'ECOUTE:

Notre éducateur est le boss. on écoute quand il parle, on échange dans le calme, et on applique ses règles de jeu



ON EST EN TENUE DE SPORT :

On arrive en tenue de sport, ou on se change dans les vestiaires avant le début de la séance.



ON EST ZEN :

Comme dans chaque sport, il faut un gagnant et un perdant. Quelle que soit l'issue du match, on accepte le résultat et on reste **ZEN** !



ON PREND SOIN DU MATERIEL :

Le matériel coute cher, il faut en prendre soin : tables, filets, balles, séparations....



ON INFORME DE SON ABSENCE :

Pour que les séances d'entraînement soient efficaces et démarrent à l'heure, on alerte au plus tôt en cas d'absence (SMS ou What's App)



ON PREPARE SES AFFAIRES :

Raquette, serviette et une gourde : ce sont les éléments indispensables que l'on prépare avant de venir à l'entraînement



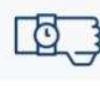
ON COMMUNIQUE :

En cas de souci ou de conflit, on en parle (en groupe ou en individuel). On ne laisse aucun problème non solutionné.



ON SE PROTEGE :

On se protège les uns les autres. Si on est malade, on reste prudent et on se repose pour venir en forme au plus vite.



ON EST PONCTUEL :

Sinon les entraînements sont désorganisés. en cas de retard, on prévient au plus vite (SMS ou What's app).

Contact Club :
ClubPongisteLudois@gmail.com